

MÉGA-DÉCHARGE

Le lent et douloureux accouchement de la vérité...

Il aura fallu 5 années depuis la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la méga-décharge (dépôt par les COLLARD de la société VILLERS SERVICES en décembre 2004), pour voir les services de l'État reconnaître qu'ils avaient été abusés par le pétitionnaire et que, comme le révélait l'expertise géologique judiciaire ordonnée par le tribunal administratif de Dijon, à défaut d'argile pour accueillir les déchets, le sous-sol était constitué de calcaire, ainsi que le soutenait l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois...

On se souvient en effet du mémoire surréaliste du 7 décembre 2009, rédigé par l'inspection des installations classées, où le préfet confessait avoir été trompé successivement par le pétitionnaire, par le cabinet d'hydrogéologie INTERCOMPÉTENCES, par le tiers expert SILVESTRE et par le cabinet de contrôle extérieur RINCENT BTP qui a produit des calcimétries totalement erronées transformant les calcaires en argiles.

C'est un peu le même scénario qui vient de se reproduire, s'agissant de la nécessité d'ouvrir une décharge dans l'Auxois. Sauf que cette fois, les services de l'État ont mis 12 ans pour écrire noir sur blanc que la Côte-d'Or n'avait pas besoin de cette installation, rejoignant là encore l'ASPA dans son argumentaire.

Tel est l'incroyable temps de gestation de certaines vérités !

Alors que PAPREC, leader français du recyclage, vient de racheter COVED et que nous voici à un an de l'expiration de l'autorisation préfectorale d'exploiter, il faudrait un véritable coup bas des décideurs publics, cédant à d'inavouables pressions, pour que la méga-décharge ne ferme pas ses portes définitivement à l'échéance normale.

Il faut dire qu'après avoir reconnu le caractère défavorable du site du fait d'un sous-sol calcaire et admis implicitement l'inutilité de cette décharge du fait de capacités suffisantes de traitement des déchets en Côte-d'Or sans qu'il soit nécessaire de maintenir ouverte la décharge de Vic-de-Chassenay et Millery, les services de l'État seraient très mal inspirés de faire volte-face au risque de se faire accuser de lâcheté. De ce point de vue, l'annonce discrète de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2016 autorisant l'usine d'incinération de Dijon, confrontée à une pénurie chronique de déchets, à accueillir les ordures de l'euro-métropole de Strasbourg, au mépris de l'empreinte carbone des transports sur l'environnement, ne manque pas d'interpeller.

C'est pourquoi les rendez-vous du compte à rebours de la fermeture sont très importants. Lancés voici un an déjà, ces rassemblements citoyens viennent rappeler chaque mois à COVED et aux services de l'État que la décharge doit fermer en janvier 2018.

Le 13^e RDV aura lieu le vendredi 6 janvier à 14 h. Et pour fêter la dernière année d'exploitation du sinistre cloaque, si l'air n'est pas trop irrespirable en ce jour de l'Épiphanie (qui signifie « manifestation »...), l'ASPA invite la population et les élus à venir partager la traditionnelle galette aux portes mêmes de la méga-décharge.

Et bien sûr, cela ne l'empêche pas de souhaiter à tous de joyeuses fêtes de fin d'année...

(Communiqué de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois)